

# **Compte rendu de la réunion du Conseil de la Commission de coopération environnementale**

Guadalajara, Mexique, le 28 juin 2001

## 1. Nouvelle vision

Les membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont établi une nouvelle vision à long terme qui orientera les travaux de la Commission pour les prochaines années.

S'appuyant sur la riche expérience acquise jusqu'à ce jour, ils ont défini les principes directeurs, les domaines prioritaires dans lesquels il convient de poursuivre et d'élargir les activités ainsi que les nouvelles questions sur lesquelles, en préparation pour l'avenir, la Commission doit se pencher.

Compte tenu des déclarations des chefs d'État et de gouvernement des pays membres, de la nécessité d'assurer le bien-être de la population nord-américaine et de l'existence de buts et d'objectifs environnementaux communs, ils ont souligné qu'il est important de poursuivre le processus d'intégration amorcé avec la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et la création de la CCE, entre autres.

À titre d'introduction aux échanges entre les membres du Conseil, le Secrétariat a présenté un résumé du travail accompli et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie établie en 1998 par le Conseil. Cette stratégie était essentiellement basée sur l'analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, sur la participation du public et la transparence du processus de gestion de l'environnement ainsi que sur le renforcement des capacités régionales.

## 2. Principes directeurs qui orienteront le travail conjoint

Les responsables gouvernementaux en matière d'environnement dans la région ont confirmé collectivement leur volonté de voir la CCE s'appliquer à :

- a) consolider l'intégration régionale;
- b) promouvoir la collaboration entre les membres en vue d'atteindre les buts et objectifs communs;
- c) favoriser la mise en place de mécanismes basés sur le marché;
- d) renforcer la collaboration avec le secteur privé;
- e) élargir la participation du public;
- f) accroître les échanges d'informations relatives à l'environnement dans la région et à faciliter l'accès à ces informations;
- g) favoriser la collaboration en ce qui concerne les questions environnementales qui se font jour et les mesures à prendre pour prévenir les problèmes.

Les membres du Conseil ont réitéré l'importance de l'intégration d'un volet technologique aux travaux de la Commission. En ce qui a trait à la mise en œuvre de politiques environnementales dans la région, les membres se sont prononcés en faveur de l'analyse de l'efficacité et de la reconnaissance mutuelle des normes, des processus et systèmes de gestion et des professionnels de l'environnement, de manière à resserrer les liens et à améliorer le processus d'intégration.

Le Conseil convient en outre qu'il est important d'accorder une place prioritaire au dossier de l'eau dans les travaux de la Commission, avec une vision à long terme et un cadre stratégique en vue de la conservation et de l'utilisation durable de cette ressource. Les travaux prendront en compte les aspects technologiques et les considérations financières et seront exécutés par le biais de mesures fondées sur l'information au sujet de la disponibilité et de la qualité des ressources hydriques.

Pour améliorer le travail de la Commission, les membres du Conseil ont signalé qu'il convenait de se rapprocher d'autres secteurs comme ceux de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et du commerce international. Dans ce dernier cas, ils sont convenus de la pertinence d'une réunion conjointe avec les responsables du secteur du commerce au cours de l'année 2003.

Il convient de combler les lacunes qui existent en matière de données sur des sujets comme l'eau, le changement climatique et les catastrophes naturelles. Les programmes connexes aux registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) seront rendus plus efficaces de manière à favoriser une sensibilisation accrue du public et une plus grande transparence. Le représentant du Mexique a annoncé que le système mexicain, basé sur la déclaration volontaire, sera désormais encadré par un régime législatif. Les autres membres le félicitent pour cette initiative. Les progrès accomplis à cet égard seront communiqués à la neuvième session ordinaire du Conseil.

En ce qui a trait au financement des programmes, il a été noté que le Secrétariat proposera dans son programme de travail les échéanciers et les modalités des activités qui seront entreprises pour répondre aux priorités établies par le Conseil. Les membres du Conseil conviennent également qu'il est important d'assouplir les mécanismes de financement des travaux de la Commission, sans modifier les bases de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui l'a créée. À cet égard, ils ont recommandé que l'accent soit mis sur la recherche d'une concordance et d'une synergie entre les domaines d'activité et les objectifs établis pour la Commission et ceux des autres organismes publics et privés internationaux et des pays membres. Une telle concordance permettrait à la Commission d'obtenir des ressources externes additionnelles.

### 3. Domaines dans lesquels il convient de poursuivre et d'élargir les activités

Les membres du Conseil ont décidé de poursuivre plusieurs initiatives en cours et d'entreprendre de nouvelles activités. Ils ont convenu de :

- a) poursuivre les programmes efficaces, par exemple, le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN);
- b) axer les activités de gestion rationnelle des produits chimiques sur des groupes de substances, par exemple, les pesticides;
- c) poursuivre l'examen des aspects environnementaux de l'intégration régionale des marchés de l'énergie, en accordant une attention particulière à la technologie et aux instruments économiques, ainsi qu'aux sources renouvelables d'énergie et à l'efficacité énergétique;
- d) faire le suivi des initiatives antérieures de la CCE dans le domaine de la coopération régionale sur la réduction des émissions de carbone et la séquestration du carbone, et ce, en cherchant, de concert avec le secteur privé, des méthodes régionales fondées sur le marché dans les domaines de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des sources renouvelables; ils ont également convenu d'examiner les possibilités de partenariats avec des organisations internationales comme la Banque interaméricaine de développement et d'examiner la possibilité d'offrir les programmes actuels en Amérique centrale;
- e) collaborer davantage avec le secteur privé dans les secteurs de la production non polluante et de la mise en valeur du potentiel, y compris la promotion de systèmes de gestion environnementale, le transfert des technologies, le perfectionnement professionnel et la reconnaissance mutuelle;
- f) poursuivre les travaux relatifs au transport commercial en Amérique du Nord en déterminant quels sont les couloirs prioritaires et en examinant les possibilités de coopération pour l'établissement de normes compatibles sur le carburant et les émissions des véhicules;
- g) redoubler d'effort pour élaborer un programme environnemental commun visant à protéger la santé des enfants et étendre ce programme à d'autres groupes vulnérables, par exemple, les travailleurs migrants; se préparer pour la réunion des ministres de l'hémisphère sur la santé et l'environnement;
- h) intégrer les questions relatives aux ressources hydriques au programme de la CCE, en vue d'établir un cadre stratégique nord-américain sur l'utilisation durable et la conservation de l'eau, y compris une technologie et une tarification qui favorisent une plus grande disponibilité et une plus grande qualité de l'eau;
- i) définir des méthodes régionales compatibles en ce qui a trait aux déchets dangereux, de même qu'au transport, à l'élimination et au suivi de ces déchets;
- j) fournir des données environnementales plus adéquates de manière que les décideurs nord-américains, la population et les responsables des organisations aient accès à des renseignements complets, opportuns et utiles. La Commission collaborera avec l'OCDE en vue d'inclure les principaux

indicateurs de cette organisation dans ses prochains rapports sur l'état de l'environnement.